

Pont sur Yonne, le 04 septembre 2025 COOPÉRATIVE SCOLAIRE Madame, Monsieur, Chaque année, la participation des parents d'élèves à notre Coopérative Scolaire permet d'enrichir le quotidien de nos classes et de nos projets pédagogiques : achat de matériels, ingrédients de cuisine, sorties scolaires, ... C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année à hauteur de <i>(cocher la case)</i> ☐ 10 € pour 1 enfant scolarisé du CP au CM2 ☐ 15 euros pour 2 enfants (fratrie) scolarisés du CP au CM2 ☐ 20 euros pour 3 enfants (fratrie) scolarisés du CP au Cm2 ☐ Ne souhaite pas contribuer Cette modique contribution est volontaire et n'est pas obligatoire. Nous vous remercions pour votre contribution. Les enseignants	Pont sur Yonne, le 04 septembre 2025 COOPÉRATIVE SCOLAIRE Madame, Monsieur, Chaque année, la participation des parents d'élèves à notre Coopérative Scolaire permet d'enrichir le quotidien de nos classes et de nos projets pédagogiques : achat de matériels, ingrédients de cuisine, sorties scolaires, ... C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année à hauteur de <i>(cocher la case)</i> ☐ 10 € pour 1 enfant scolarisé du CP au CM2 ☐ 15 euros pour 2 enfants (fratrie) scolarisés du CP au CM2 ☐ 20 euros pour 3 enfants (fratrie) scolarisés du CP au Cm2 ☐ Ne souhaite pas contribuer Cette modique contribution est volontaire et n'est pas obligatoire. Nous vous remercions pour votre contribution. Les enseignants
Pont sur Yonne, le 04 septembre 2025 COOPÉRATIVE SCOLAIRE Madame, Monsieur, Chaque année, la participation des parents d'élèves à notre Coopérative Scolaire permet d'enrichir le quotidien de nos classes et de nos projets pédagogiques : achat de matériels, ingrédients de cuisine, sorties scolaires, ... C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année à hauteur de <i>(cocher la case)</i> ☐ 10 € pour 1 enfant scolarisé du CP au CM2 ☐ 15 euros pour 2 enfants (fratrie) scolarisés du CP au CM2 ☐ 20 euros pour 3 enfants (fratrie) scolarisés du CP au Cm2 ☐ Ne souhaite pas contribuer Cette modique contribution est volontaire et n'est pas obligatoire. Nous vous remercions pour votre contribution. Les enseignants	Pont sur Yonne, le 04 septembre 2025 COOPÉRATIVE SCOLAIRE Madame, Monsieur, Chaque année, la participation des parents d'élèves à notre Coopérative Scolaire permet d'enrichir le quotidien de nos classes et de nos projets pédagogiques : achat de matériels, ingrédients de cuisine, sorties scolaires, ... C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année à hauteur de <i>(cocher la case)</i> ☐ 10 € pour 1 enfant scolarisé du CP au CM2 ☐ 15 euros pour 2 enfants (fratrie) scolarisés du CP au CM2 ☐ 20 euros pour 3 enfants (fratrie) scolarisés du CP au Cm2 ☐ Ne souhaite pas contribuer Cette modique contribution est volontaire et n'est pas obligatoire. Nous vous remercions pour votre contribution. Les enseignants